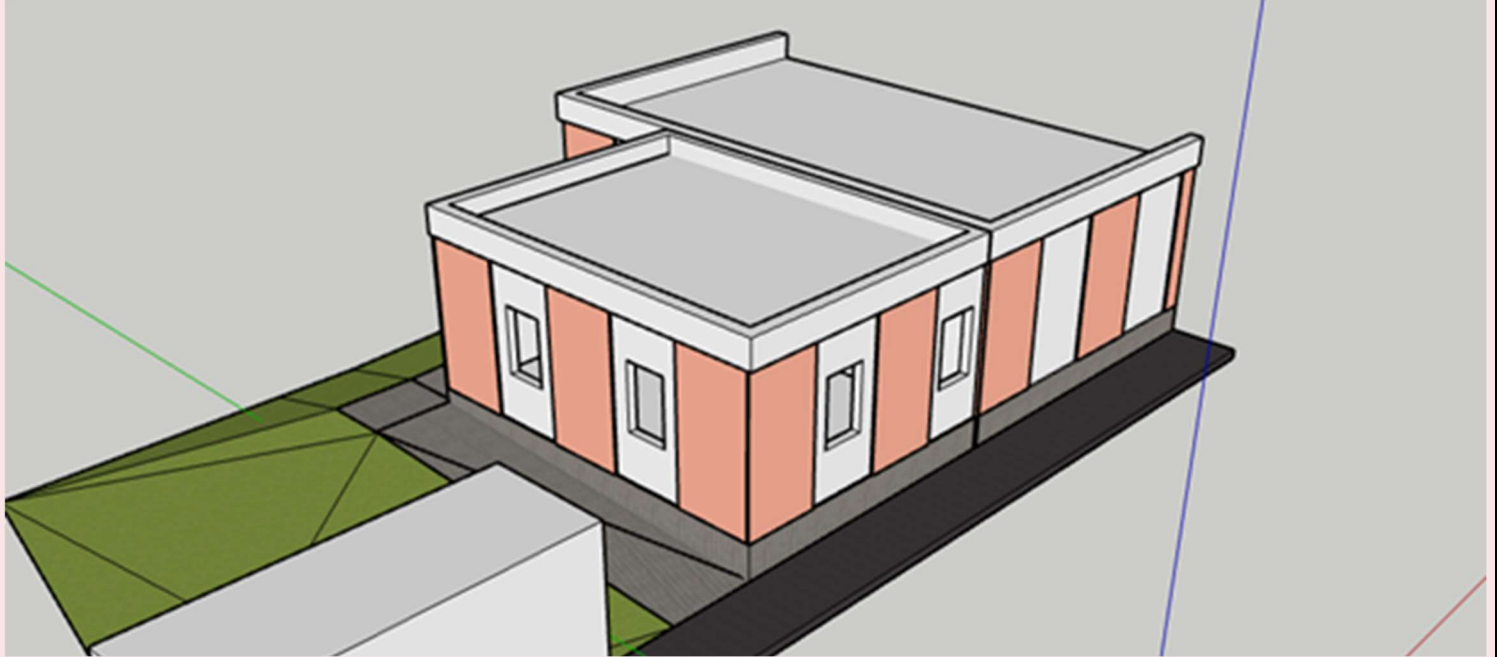


EXTENSION B210 - LE VINATIER

INDICE	DATE	REVISIONS	ETABLI	VERIFIE	VISA
0	12/11/2025	1 ^{er} émission	VA	VA	VA



CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER EXTENSION DU BATIMENT 210



PRO-DCE STRUCTURE NOTE D'HYPOTHESES GENERALES

Objet : Présentaion des hypothèses générales, descente de charges et ratios d'aciers.

LOCALISATION	95 Boulevard Pinel - BRON
M.O.A	Centre hospitalier le Vinatier
AFFAIRE	178
MISSION	Etudes de conception - ST2
AUTEUR	ALEJANDRO V.



INGENIERIE DE LA CONSTRUCTION
8 Chemin de saint Michel au Cap Roux - 06360 Eze
SASU - RCS Nice 949 403 695 Tel : +33 7 61 84 04 02 - @ v.alejandro@sonrisa-btp.com

Emetteur	Lot	Phase	Zone	Dossier	Niv.	N° d'ordre	Indice	Mission	PAGE
SON	-	PRO-DCE	-	0178	TN	N001	0	ST2	1 / 12

		EXTENSION B210 – LE VINATIER				
INDICE	DATE	REVISIONS			ETABLI	VERIFIE
0	12/11/2025	1 ^{er} émission			VA	VISA

SOMMAIRE

1.

RAPPEL DU PROGRAMME TECHNIQUE

3

1.1

CONTENU

3

1.2

CONTEXTE GENERAL

3

2.

INTRODUCTION

3

2.1

LE PROJET

3

3.

DOCUMENTS DE REFERENCE

3

3.1

PRINCIPALES NORMES ET REGLES DE CALCULS.....

3

3.2

SEISME – REFERENTIEL LEGISLATIF

3

4.

CLASSEMENT DE L’OUVRAGE

4

4.1

CLASSIFICATION DE LA CONSTRUCTION (SURELEVATION)

4

5.

HYPOTHESES DE SITE

4

5.1

ENVIRONNEMENT DU PROJET.....

4

5.2

INVENTAIRE DES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

5

5.3

BASE DOCUMENTAIRE CONSULTEE

5

5.4

CHARGES PERMANENTES ET EQUIPEMENTS (G).....

5

5.5

SURCHARGES EXPLOITATIONS (Q).....

5

5.6

SURCHARGES CLIMATIQUES

5

5.7

ACTIONS SISMIQUE (E)

6

5.8

INTERACTION SOL / STRUCTURE DU PROJET (ISS).....

6

5.9

AUTRES SURCHARGES ACCIDENTELLES.....

7

5.10

ACTIONS DE L’EAU (H).....

7

5.11

MODELE GEOLOGIQUE DE SURFACE.....

7

5.12

INCENDIE

8

6.

PRESENTATION DU PROJET.....

8

6.1

TRAVAUX MODIFICATIFS PROJETES

8

6.1.1

Synthèse des travaux sur les existants

8

6.1.2

Détails de travaux modificatifs projetés.....

8

6.1.2.1

Création d’une ouverture en sous-œuvre – Accès à l’extension.....

8

7.

AUTRES PRECONISATIONS

9

7.1

METHODOLOGIE GENERALE DE CHANTIER

9

8.

CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX - EXTENSION.....

10

8.1

ELEMENTS DE BETON ARME

10

8.2

ELEMENTS DE MAÇONNERIE A BANCHER.....

10

8.3

ELEMENTS DE MAÇONNERIE CREUSE

11

9.

RATIOS D’ACIERS DES OUVRAGES DE L’EXTENSION

11

10.

LIMITE DE LA MISSION CONFIEE.....

12

Emetteur	Lot	Phase	Zone	Dossier	Niv.	N° d’ordre	Indice	Mission	PAGE
SON	-	PRO-DCE	-	0178	TN	N001	0	ST2	2 / 12

		EXTENSION B210 – LE VINATIER				
INDICE	DATE	REVISIONS		ETABLI	VERIFIE	VISA
0	12/11/2025	1 ^{er} émission		VA	VA	VA

1. RAPPEL DU PROGRAMME TECHNIQUE

1.1 Contenu

Mission d'étude de conception structurelle de l'extension du bâtiment 210.

1.2 Contexte général

Maitre d'ouvrage	Centre Hospitalier LeVinatier
Architecte	-
BE Structure de conception	SONRISA
BE Structure d'exécution	-
BE Géotechnique	GINGER
Bureau de contrôle	-
Maitrise d'œuvre d'exécution	-

2. INTRODUCTION

2.1 Le projet

Cette note présente les hypothèses générales nécessaires au calcul des structures des ouvrages à construire. Les hypothèses sont extraites de la réglementation générale ou font l'objet de propositions spécifiques décrites dans ce document.

La construction autorisée est subordonnée aux conditions spéciales définies dans ce rapport qui prend en compte sa zone d'influence. Toute modification technique du projet devra faire l'objet d'une vérification préalable pour garantir la validité des conclusions de cette note.

3. DOCUMENTS DE REFERENCE

3.1 Principales Normes et règles de calculs

Les principaux EC pris en compte sont :

- EN 1990 EC0 Base de calculs
- EN 1991 EC1 Actions sur les structures
- EN 1992 EC2 Structures en béton
- EN 1993 EC3 Structures en acier
- EN 1997 EC7 Calculs géotechniques
- EN 1998 EC8 Action sismique

3.2 Séisme - Référentiel législatif

Au stade de l'étude, les Décrets, Arrêtés et Normes relatifs à la protection des ouvrages vis-à-vis des actions sismiques pris en compte sont les suivants :

- Décret du n°2010-1254 du 22 octobre 2010.
- Décret du n°2010-1255 du 22 octobre 2010.
- Arrêté du 22 octobre 2010 relatif à la classification et aux règles de construction parasismique applicables aux bâtiments de la classe dite « à risque normal ».
- Arrêté du 14 septembre 2014 modifiant l'arrêté du 22 octobre 2010.
- NF EN 1998-1 : Septembre 2005 / P06-030-1,
- NF EN 1998-1/NA : Décembre 2007 / P 06-030-1/NA, NF EN-1998-5.
- Recommandations CN/PS-221.

Emetteur	Lot	Phase	Zone	Dossier	Niv.	N° d'ordre	Indice	Mission	PAGE
SON	-	PRO-DCE	-	0178	TN	N001	0	ST2	3 / 12

EXTENSION B210 - LE VINATIER

INDICE	DATE	REVISIONS	ETABLI	VERIFIE	VISA
0	12/11/2025	1 ^{er} émission	VA	VA	VA

4. CLASSEMENT DE L'OUVRAGE

4.1 Classification de la construction (surélévation)

Conformément à la norme NF EN 1990 + AN (2.2 et Annexe B), nous avons :

Catégorie de durée	4
Classe de conséquence	CC2
Classe de fiabilité	RC2
Niveau de supervision	DSL2
Contrôle pendant l'exécution	IL2

5. HYPOTHESES DE SITE

5.1 Environnement du projet

Le projet est situé dans un environnement rural. Le terrain naturel présente une altitude moyenne de +193..00m (ngf).

Zone d'influence du projet :



Figure 1 - Photos aérienne - 2025 et 1965/1980

Emetteur	Lot	Phase	Zone	Dossier	Niv.	N° d'ordre	Indice	Mission	PAGE
SON	-	PRO-DCE	-	0178	TN	N001	0	ST2	4 / 12

		EXTENSION B210 - LE VINATIER			
INDICE	DATE	REVISIONS	ETABLI	VERIFIE	VISA
0	12/11/2025	1 ^{er} émission	VA	VA	VA

5.2 Inventaire des risques naturels et technologiques

Inventaire Géorisques au 31 octobre 2025 :

Identification	Commune de BRON	Site étudié BlvdPinel	Observation
Inondation	Concerné	Non concerné	Hors SUP
Côtier	Concerné	Non concerné	Hors SUP
Séisme	Concerné	Concerné	Zone sismique modérée 3
Mouvement de terrain	Concerné	Non Concerné	Hors SUP
Retrait gonflement des argiles	Concerné	Concerné	Risque faible
Incendie de forêt	Concerné	Concerné	Zone OLD
Radon	Concerné	Concerné	Risque faible
Risque industriel ICPE	Non concerné	Non concerné	-
Pollution des sols	Concerné	Non concerné	-
Canalisation de matière dangereuse	Concerné	Concerné	Gaz à proximité

5.3 Base documentaire consultée

Id	Auteur	Type	Etat	Indice
PROJET				
PLAN TCE PROJET	B ;MATHIEU	Pièces graphiques	Complet	28/10/2025
EDL				
-	-	-	-	-

5.4 Charges permanentes et équipements (G)

Référence : NF EN 1991-1-1 : Mars 2003 / P06-111-1 // NF P 06-111-2 : Juin 2004 / P 06-111-2

Surcharges permanentes à l'état initial	
Planchers bas	Sol souple + cloison légère : 60 daN/m²
Planchers haut	Etanchéité + isolant + gravillons : 150 daN/m²

Surcharges permanentes à l'état projeté
Surcharges permanentes identiques ou inférieures à l'état initial

5.5 Surcharges exploitations (Q)

Référence : NF EN 1991-1-1 : Mars 2003 / P06-111-1 // NF P 06-111-2 : Juin 2004 / P 06-111-2

Surcharges d'exploitations	
Bureaux privatifs	250 daN/m²
Circulations communes	350 daN/m²
Toitures inaccessibles	100 daN/m²

5.6 Surcharges climatiques

Surcharge de Neige (S)

Référence : NF EN 1991-1-3 : Avril 2004 / P06-113-1 NF EN 1991-1-3/NA : Mai 2007 / P 06-113-1/NA

	BRON 69
Région	A2
Altitude moyenne	+ 198.00m ngf
S _k (daN/m²)	45
S _{ad} (daN/m²)	100

Surcharge de Vent (W)

Référence : NF EN 1991-1-4 : Novembre 2005 / P06-114-1 NF EN 1991-1-4/NA : Mars 2008 / P 06-114-1/NA

	BRON 69
Région	2

Emetteur	Lot	Phase	Zone	Dossier	Niv.	N° d'ordre	Indice	Mission	PAGE
SON	-	PRO-DCE	-	0178	TN	N001	0	ST2	5 / 12

EXTENSION B210 - LE VINATIER

INDICE	DATE	REVISIONS	ETABLI	VERIFIE	VISA
0	12/11/2025	1 ^{er} émission	VA	VA	VA

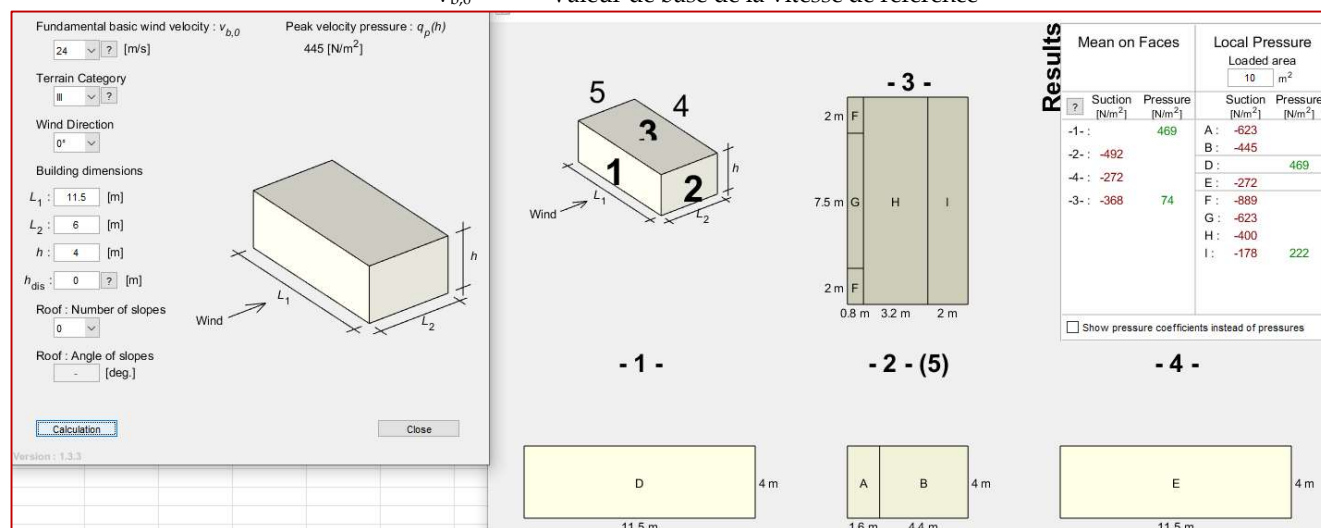
$v_{b,0}$ (m/s)	24
Rugosité	0
q_p (daN/m ²)	<50

Pour toutes les villes les paramètres suivants sont identiques

Coefficient de probabilité	C_{PROB}	1
Coefficient de direction	C_{DIR}	1
Coefficient d'altitude	C_{ALT}	1
Coefficient pour construction temporaire	C_{SEASON}	1
Coefficients d'orographie	C_1	1

Légende

$v_{b,0}$ Valeur de base de la vitesse de référence



5.7 Actions sismique (E)

Classement sismique du projet

Le bâtiment à construire est de type ERP/ERT de catégorie 4 (à confirmer par bureau de contrôle). Conformément à l'arrêté du 22 octobre 2010, ce type de bâtiment est de catégorie d'importance II.

Classement du projet :

BRON - Zone de sismicité modérée - Zone 3

Bâtiment de catégorie d'importance II.

Disposition relative aux ouvrages existants :

Conformément à l'article 3 de l'arrêté du 22 octobre 2010, les règles de constructions parasismiques sont d'application obligatoire.

5.8 Interaction Sol / Structure du projet (ISS)

Conformément au §6, principe (2)P de la norme NF EN 1998-5, les effets de l'interaction sol-structure doivent être évalués si :

- Les effets P- Δ jouent un rôle significatif → non concerné
 - Fondations massives ou profondes → non concerné
 - Structures hautes et élancées → non concerné
 - Structures sur sols très mous (S1) → non concerné
- Le projet n'est pas concerné par un critère nécessitant une analyse d'ISS.

Emetteur	Lot	Phase	Zone	Dossier	Niv.	N° d'ordre	Indice	Mission	PAGE
SON	-	PRO-DCE	-	0178	TN	N001	0	ST2	6 / 12

		EXTENSION B210 - LE VINATIER				
INDICE	DATE	REVISIONS			ETABLI	VERIFIE
0	12/11/2025	1 ^{er} émission			VA	VA

Synthèse action sismique

L'ensemble des hypothèses sismiques sont reprises dans le tableau ci-après.

		BRON 69
Catégorie d'importance		II
Zone		3
Etude sismique		Oui
Ductilité		DCL
Coefficient comportement		1.5
Joint de dilatation Valeur d'entrechoquement EC8 4.4.2.70 vérifiée		40mm
Classe de Sol		B
ISS		
Prise en compte raideur d'appuis		Non
Modélisation des couches de sol		Non
Non-Linéaire		
Prise en compte des décollements		Oui
Prises en compte de la non-linéarité matériaux		Non

5.9 Autres surcharges accidentelles

Id.	Détails	Pris en compte
Circulation PL	-	Non
Chocs	-	Non
Explosion	-	Non
Autres	-	-

5.10 Actions de l'eau (H)

Absence d'étude hydrogéologique. Aucune mesure particulière n'a été retenue vis-à-vis de l'aléa hydrogéologique.

5.11 Modèle géologique de surface

Rapport d'étude géotechnique G2 AVP de GINGER n° RLY2.P.168 indice 0 du 05/11/2025

	PU1	RF1	RF2	RF2 bis	PN1	PN2
Terre végétale / béton	0.6	0.2	0.1	0.1	Non déduite	Non déduite
F0 : Remblais	Non observé	0.8	>0.5	>0.8	1.0	1.0
F1 : Limon argileux	>1.4	>2.0	Non observé	Non observé	5.6	4.1
F2 : Moraines	Non observé	Non observé	Non observé	Non observé	>7.1	>6.6

Figure 2 Extrait étude G2AVP

Mode de fondation du bâtiment :

Semelles filantes et isolées, superficielles, ancrées à 0.30m de profondeur / TN

Contrainte de calculs retenue à ce stade des études : 0.20MPa ELS pour un ancrage dans la formation n°1 (limon argileux) retrouvée à partir de 1.00m de profondeur.

Emetteur	Lot	Phase	Zone	Dossier	Niv.	N° d'ordre	Indice	Mission	PAGE
SON	-	PRO-DCE	-	0178	TN	N001	0	ST2	7 / 12

		EXTENSION B210 – LE VINATIER			
INDICE	DATE	REVISIONS	ETABLI	VERIFIE	VISA
0	12/11/2025	1 ^{er} émission	VA	VA	VA

Règlementation	Concerné	Durée de stabilité au feu (min)
Résidentiel	Non	-
Etablissement recevant du public (ERP)	Oui	R30 superstructure (hors locaux à risques)
Code du travail (ERT)	Oui	R30 superstructure (hors locaux à risques)
Demande spécifique du maitre d'ouvrage	Non	-
Autres règlements relatifs aux conditions de site	Non	-

6. PRESENTATION DU PROJET

6.1 Travaux modificatifs projetés

6.1.1 Synthèse des travaux sur les existants

Id.	Impact l'édifice existant	Ampleur	Incidence structurelle	Commentaire
Travaux modificatifs sur éléments structuraux existants	Oui	Modérée	Oui	Création accès à la future extension
Travaux modificatifs sur second-œuvre	Oui	Modéré	Non	-
Changement de destination de locaux	Non	-	-	-
Modification de la catégorie d'importance sismique du bloc	Non	-	-	-
Modification de l'intensité des sollicitations agissantes sur la structure existante	Oui	faible	Oui	Variation des sollicitations dynamique (vent et séisme)
Modification de l'état de contrainte géologique (ZIG)	Oui	faible	Oui	Voir préconisations étude géotechnique
Modification de la durée de stabilité au feu de l'édifice	Non	-	-	-

6.1.2 Détails de travaux modificatifs projetés

6.1.2.1 Création de deux ouvertures en sous-œuvre – Accès à l'extension et lucarne

Travaux structurels modificatifs :

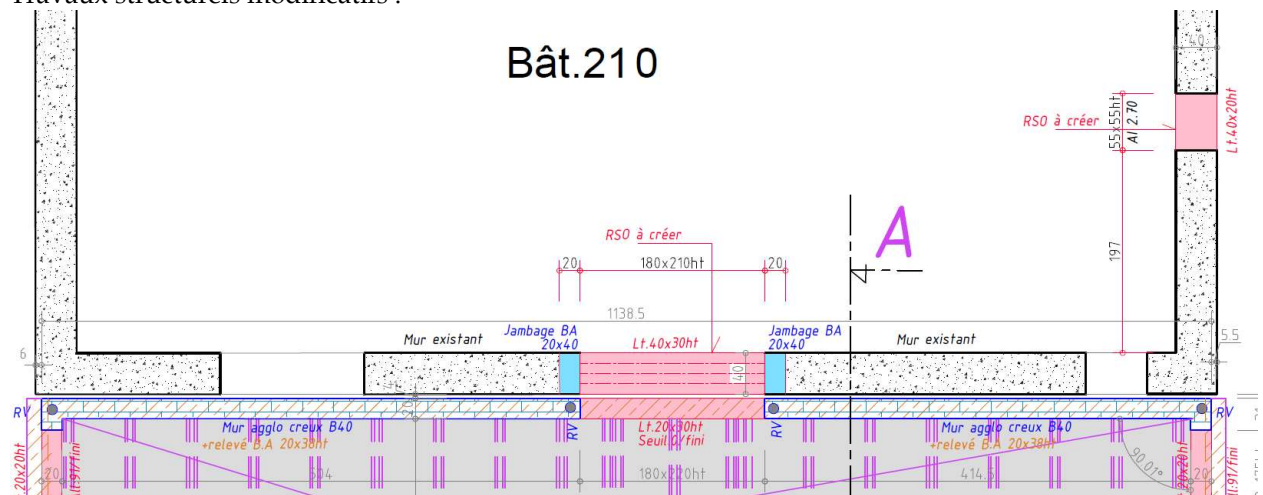


Figure 3-Extrait plan avant-projet structure

Emetteur	Lot	Phase	Zone	Dossier	Niv.	N° d'ordre	Indice	Mission	PAGE
SON	-	PRO-DCE	-	0178	TN	N001	0	ST2	8 / 12

		EXTENSION B210 – LE VINATIER				
INDICE	DATE	REVISIONS		ETABLI	VERIFIE	VISA
0	12/11/2025	1 ^{er} émission		VA	VA	VA

- Mode opératoire :
- 1- Etalement du plancher contigu (et sous-étalement du VS) - Réalisation de chevalement si nécessaire.
 - 2- Réalisation des jambages en béton armé.
 - 3- Réalisation du linteau béton armé.
 - 4- Création de l’ouverture sous linteau.
 - 5- Dépose de l’étalement et remise en service de la zone.

7. AUTRES PRECONISATIONS

7.1 Méthodologie générale de chantier

Les études méthodologiques seront à la charge du présent lot. Les travaux devront être réalisés dans le respect des règles de l’art et des mesures de sécurisation du bâti existant inhérentes aux travaux engagés.

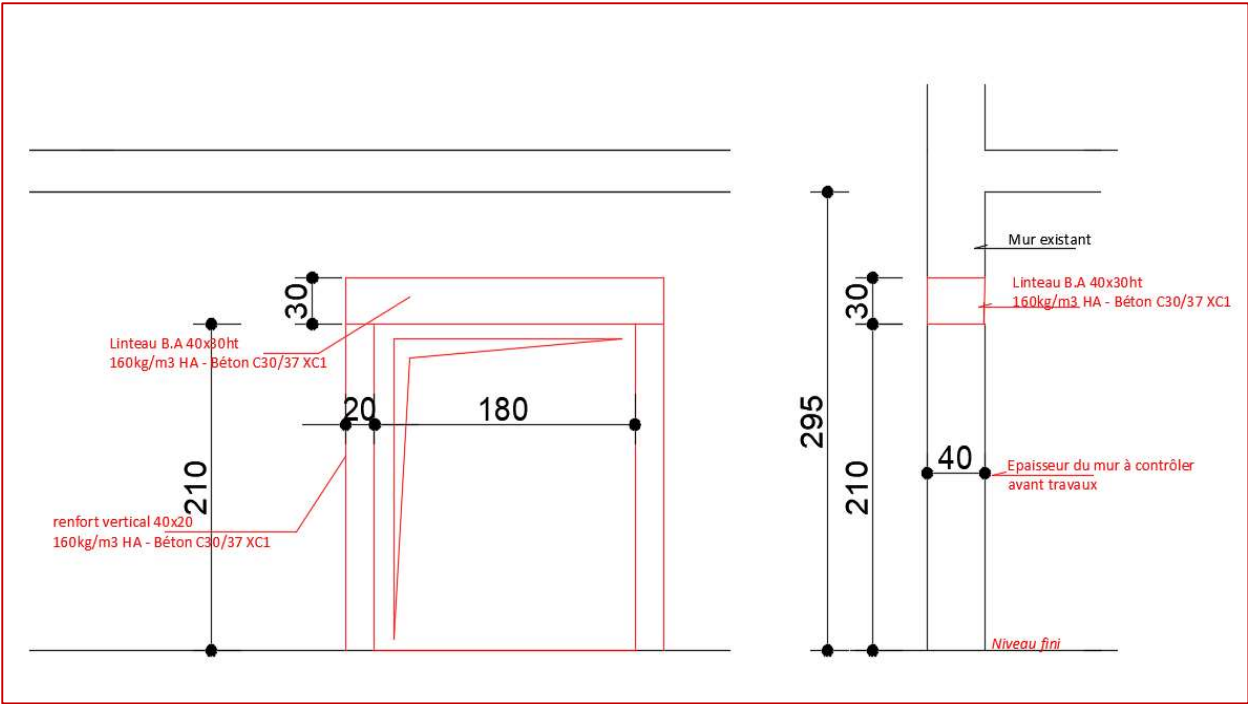


Figure 4-Principes généraux RSO 180x210ht

EXTENSION B210 - LE VINATIER

INDICE	DATE	REVISIONS	ETABLI	VERIFIE	VISA
0	12/11/2025	1 ^{er} émission	VA	VA	VA

8. CARACTERISTIQUES DES MATERIAUX - EXTENSION

8.1 Eléments de béton armé

Nuances d'aciers pour le béton armé sont :

Barres HA : $f_e = 500$ MPa - Treillis Soudés : $f_e = 500$ MPa - Classe de ductilité : B

Coefficient de retrait du béton : Suivant Annexe NF EN 1991-1 - Coefficient de dilatation thermique du béton et de l'acier : 1.10^{-5}

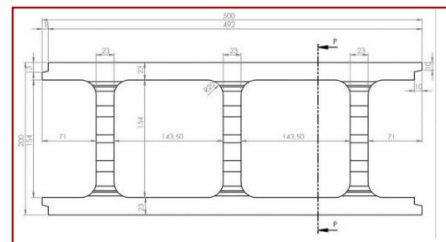
Les caractéristiques mécaniques des bétons sont les suivantes :

Classes de résistance du béton															Expression analytique Commentaires
f_{ck} (MPa)	12	16	20	25	30	35	40	45	50	55	60	70	80	90	
$f_{ck,cube}$ (MPa)	15	20	25	30	37	45	50	55	60	67	75	85	95	105	
f_{cm} (MPa)	20	24	28	33	38	43	48	53	58	63	68	78	88	98	$f_{cm} = f_{ck} + 8$ (MPa)
f_{ctm} (MPa)	1,6	1,9	2,2	2,6	2,9	3,2	3,5	3,8	4,1	4,2	4,4	4,6	4,8	5,0	$f_{ctm} = 0,30 \times f_{ck}^{(2/3)} < C50/60$ $f_{ctm} = 2,12 \cdot \ln(1 + (f_{cm}/10))$ > C50/60
$f_{ctk,0,05}$ (MPa)	1,1	1,3	1,5	1,8	2,0	2,2	2,5	2,7	2,9	3,0	3,1	3,2	3,4	3,5	$f_{ctk,0,05} = 0,7 \times f_{ctm}$ tractile 5 %
$f_{ctk,0,95}$ (MPa)	2,0	2,5	2,9	3,3	3,8	4,2	4,6	4,9	5,3	5,5	5,7	6,0	6,3	6,6	$f_{ctk,0,95} = 1,3 \times f_{ctm}$ tractile 95 %
E_{cm} (GPa)	27	29	30	31	33	34	35	36	37	38	39	41	42	44	$E_{cm} = 22[(f_{cm}/10)^{0,3}]$ (f_{cm} en MPa)
ε_{c1} (‰)	1,8	1,9	2,0	2,1	2,2	2,25	2,3	2,4	2,45	2,5	2,6	2,7	2,8	2,8	Voir figure 3.2 $\varepsilon_{c1}(\text{‰}) = 0,7 f_{cm}^{0,31} < 2,8$
ε_{cu1} (‰)	3,5									3,2	3,0	2,8	2,8	2,8	Voir figure 3.2 pour $f_{ck} > 50$ MPa $\varepsilon_{cu1}(\text{‰}) = 2,8 + 27[(98 - f_{cm})/100]^4$
ε_{c2} (‰)	2,0									2,2	2,3	2,4	2,5	2,6	Voir Figure 3.3 pour $f_{ck} > 50$ MPa $\varepsilon_{c2}(\text{‰}) = 2,0 + 0,085(f_{ck} - 50)^{0,53}$
ε_{cu2} (‰)	3,5									3,1	2,9	2,7	2,6	2,6	Voir Figure 3.3 pour $f_{ck} \geq 50$ MPa $\varepsilon_{cu2}(\text{‰}) = 2,6 + 35[(90 - f_{ck})/100]^4$
n	2,0									1,75	1,6	1,45	1,4	1,4	pour $f_{ck} \geq 50$ MPa $n = 1,4 + 23,4[(90 - f_{ck})/100]^4$
ε_{c3} (‰)	1,75									1,8	1,9	2,0	2,2	2,3	Voir Figure 3.4 pour $f_{ck} \geq 50$ MPa $\varepsilon_{c3}(\text{‰}) = 1,75 + 0,55[(f_{ck} - 50)/40]$
ε_{cu3} (‰)	3,5									3,1	2,9	2,7	2,6	2,6	Voir Figure 3.4 pour $f_{ck} > 50$ MPa $\varepsilon_{cu3}(\text{‰}) = 2,6 + 35[(90 - f_{ck})/100]^4$

8.2 Eléments de maçonnerie à bancher

Caractéristiques minimales des ouvrages de maçonnerie à bancher :

- Béton de remplissage C25/30 XF1
- Armatures HA Fe500MPa classe B
- Largeur minimale : 200mm à 250mm
- Avis technique en cours de validité
- Utilisation favorable en zone sismique 3 (modérée)
- Utilisation favorable en soutènement
- Utilisation favorable en acrotère
- Utilisation favorable en soubassement



Emetteur	Lot	Phase	Zone	Dossier	Niv.	N° d'ordre	Indice	Mission	PAGE
SON	-	PRO-DCE	-	0178	TN	N001	0	ST2	10 / 12

		EXTENSION B210 - LE VINATIER				
INDICE	DATE	REVISIONS			ETABLI	VERIFIE
0	12/11/2025	1 ^{er} émission			VA	VA

8.3 Eléments de maçonnerie creuse

Caractéristiques minimales des ouvrages de maçonnerie creuse :

- Béton de chainages verticaux et horizontaux C25/30 XF1
- Armatures HA Fe500MPa classe B
- Largeur minimale : 200mm
- Avis technique en cours de validité
- Utilisation favorable en zone sismique 3 (modérée)
- Résistance caractéristique : NF B40
- Stabilité au feu : 30min par aggro seul

9. RATIOS D'ACIERS DES OUVRAGES DE L'EXTENSION

Les ratios d'acier sont donnés hors écart de laminage, chutes, aciers de montage, etc...

Les ratios sont donnés pour une variante coulée en place.

Unités : kg/m² Hors œuvre pour les dalles, dallage.

kg/m³ entre-axes appuis pour les poutres

kg/m³ Hauteur totale des poutres, longrines... entre-axes

kg/m³ Sous poutres pour les poteaux de dessus de dalle à dessous de poutres

kg/m² Vide pour plein pour les voiles béton

kg/m³ Pour les fondations

kg/m³ Hors œuvre pour les radiers

Les quantités d'acier sont données en phase définitive uniquement. Les ouvrages devront être étayés en phase provisoire de façon à ne pas être obligés d'ajouter des aciers ou de modifier les équarrissages pour la phase définitive.

Rep.	Ouvrages	Section	Béton	Unité	Qté	HA	TS
FONDATIONS							
	Plancher poutrelle-hourdis isolant 13+4cm	ép. 13+4cm	C25/30	kg/m ²		2.5	4
SFe	Semelle Filantes excentrées 60x30ht + gros béton jusqu'à l'arase inférieure des fondations existantes	(Cf plan)	C25/30	kg/m ³		60	-
SF	Semelle Filantes centrées 60x30ht + gros béton jusqu'à la côte de -1.50m/niveau extérieur projet	(Cf plan)	C25/30	kg/m ³		55	-
Lg	Longrine 20x60ht	(Cf plan)	C25/30	kg/m ³		185	
	Plancher béton armé palier escalier en porte à faux épaisseur 20cm	(Cf plan)	C25/30	kg/m ²		2	15
INFRASTRUCTURE							
Vbb	Soubassement blocs à bancher épaisseur 20cm	(Cf plan)	C25/30	kg/m ²		10	-
Vbb	Soubassement blocs à bancher épaisseur 25cm	(Cf plan)	C25/30	kg/m ²		10	-
RDC							
Vbb	Voile maçonnerie creuse B40 épaisseur 20cm	(Cf plan)	C25/30	kg/m ²		5	-
	Plancher poutrelle-hourdis béton 16+4cm	(Cf plan)	C25/30	kg/m ²		2.5	4
Po	Linteau 20x20ht / 20x30ht	(Cf plan)	C25/30	kg/m ³		170	-
Rel	Acrotère 20x38ht béton armé	(Cf plan)	C25/30	kg/ml		10	-

Emetteur	Lot	Phase	Zone	Dossier	Niv.	N° d'ordre	Indice	Mission	PAGE
SON	-	PRO-DCE	-	0178	TN	N001	0	ST2	11 / 12

		EXTENSION B210 – LE VINATIER				
INDICE	DATE	REVISIONS		ETABLI	VERIFIE	VISA
0	12/11/2025	1 ^{er} émission		VA	VA	VA

10. LIMITE DE LA MISSION CONFIEE

Le présent rapport et ses annexes constituent un tout indissociable.

La mauvaise utilisation qui pourrait être faite d’une communication ou reproduction partielle sans l’accord écrit de la société SONRISA, ne saurait engager sa responsabilité.

Toutes modifications dans le projet ou des hypothèses prises dans le présent rapport devront être soumises à SONRISA pour qu’elle adapte ses conclusions dans le cadre d’une mission adaptée.

Le présent rapport met fin à la mission qui nous a été confiée.

Nous restons à la disposition du Maître de l'ouvrage pour l’assister dans la poursuite du projet et pour assurer les missions adaptées à ses demandes suivant les missions structures demandées.